



Le 25 février 2022

Mesdames, Messieurs  
Les Adjointes et  
Conseillers Municipaux

**Objet : Convocation**

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil Municipal, dont vous trouverez ci-joint l'ordre du jour et les projets de délibérations, se tiendra le :

**Vendredi 4 mars 2022 à 18h15**  
en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Malgré le recul de l'épidémie observé par les autorités, il reste requis, pour assurer la tenue du Conseil Municipal dans des conditions optimales et conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celui-ci se déroule sans que le public soit autorisé à y assister, conformément aux dispositions du II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée.

Le caractère public de la réunion sera toutefois assuré par une retransmission des débats en direct, de manière électronique via un lien posté sur le site Internet de la Ville.

Je tiens par ailleurs à vous rappeler l'impérieuse nécessité de poursuivre le strict respect des mesures d'hygiène, tel que listées au sein de l'annexe 1 décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, qui doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance, le port du masque étant obligatoire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de ma meilleure considération.

Sébastien LEPRÊTRE

Maire de La Madeleine

